



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Deuxième session ordinaire
Rome, 15-18 novembre 2021

Distribution: générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 8 novembre 2021

WFP/EB.2/2021/4-A/3

Original: anglais

WFP/EB.2/2021/5(A,B,C,D)/3

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport du Comité financier de la FAO

Le Directeur exécutif a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité financier de la FAO sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Plan stratégique du PAM pour 2022–2026 (WFP/EB.2/2021/4-A/1)
- Plan de gestion du PAM pour 2022–2024 (WFP/EB.2/2021/5-A/1)
- Nomination de l'Auditeur externe du PAM pour la période allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2028 (WFP/EB.2/2021/5-B/1)
- Plan de travail de l'Auditeur externe (WFP/EB.2/2021/5-C/1)
- Règles de gestion financière du PAM révisées (WFP/EB.2/2021/5-D/1)



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante-huitième session

29 novembre-3 décembre 2021

Rapport de la 187^{ème} session du Comité financier (Rome, 28-29 octobre 2021)

Résumé

À sa 187^{ème} session, le Comité a étudié plusieurs questions financières et budgétaires et questions de contrôle concernant le Programme alimentaire mondial (PAM) avant leur examen par le Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2021.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier eu égard aux questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2021.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Courriel: DavidWilliam.McSherry@fao.org
Tél.: +39 06570 53719

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa cent quatre-vingt-septième session.
2. Outre la Présidente, Mme Imelda Smolčić Nijers (Uruguay), les représentants des membres ci-dessous étaient présents:
 - Mme Lynda Hayden (Australie)
 - M. Haitham Abdelhady Elsayed Elshahat (Égypte)
 - Mme Demitu Hambisa Bonsa (Éthiopie)
 - M. Kuraya Yoshihiro (Japon)
 - M. Miguel Jorge García Winder (Mexique)
 - M. Farid Moustapha M. Sanda (Niger)
 - M. Tomás Alberto Duncan Jurado (Panama)
 - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
 - M. Petter Nilsson (Suède)
 - M. Thanawat Tiensin (Thaïlande)
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique)
3. La Présidente a informé le Comité que:
 - Mme Kristina Gill (Australie) avait été désignée pour remplacer Mme Lynda Hayden en tant que représentante de l'Australie à une partie de la session;
 - M. Mina Rizk (Égypte) avait été désigné pour remplacer M. Haitham Abdelhady Elsayed Elshahat en tant que représentant de l'Égypte à une partie de la session;
 - M. Farid Moustapha M. Sanda (Niger) avait été désigné pour remplacer Mme Tahirou Rahila Rabiou à la session;
 - M. Mohammed Ahmed M. Alghamdi (Arabie saoudite) avait indiqué qu'il ne serait pas en mesure d'assister à la session;
 - M. Petter Nilsson (Suède) avait été désigné pour remplacer Mme Pernilla Ivarsson en tant que représentant de la Suède à la session;
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer Mme Jennifer Harhigh en tant que représentante des États-Unis d'Amérique à la session.
4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé sur le site internet des organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante: <http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>.
5. À titre exceptionnel, la cent quatre-vingt-septième session du Comité financier s'est déroulée selon des modalités hybrides, certains représentants des membres étant physiquement présents au Siège de la FAO tandis que d'autres assistaient aux séances à distance, en raison de la pandémie de COVID-19. Le Comité a confirmé, en vertu des dispositions de l'article VII de son règlement intérieur, qu'il était convenu de suspendre l'application des articles qui étaient susceptibles de ne pas être compatibles avec la formule hybride retenue pour la session.

6. Ont également assisté à la cent quatre-vingt-septième session du Comité les observateurs sans droit de parole des membres ci-dessous:

- | | | |
|--------------------------|-----------------------|---|
| • Bélarus | • Iran | • Philippines |
| • Belgique | (République islamique | • Portugal |
| • Brésil | d') | • Roumanie |
| • Cabo Verde | • Israël | • Sénégal |
| • Congo | • Italie | • Soudan |
| • Cuba | • Libye | • Turquie |
| • République dominicaine | • Luxembourg | • Ukraine |
| • Allemagne | • Malaisie | • Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord |
| • Honduras | • Maroc | |
| • Hongrie | • Pays-Bas | • Zambie |
| | • Pérou | |

Élection du Vice-Président

7. M. Kuraya Yoshihiro (Japon) a été élu à l'unanimité Vice-Président jusqu'à la fin du mandat en cours du Comité.

Questions intéressant le Programme alimentaire mondial

Plan stratégique du PAM pour 2022-2026

8. Le Comité a apporté son soutien au double mandat du PAM et a approuvé la priorité que celui-ci accorde aux interventions d'urgence vitales tout en contribuant aussi, en partenariat avec d'autres, à réduire les besoins, à améliorer la sécurité alimentaire et à aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable.
9. Le Comité a bien noté que l'avantage comparatif du PAM devrait déterminer son niveau d'engagement au regard des cinq effets directs stratégiques et être adapté au contexte de chaque pays.
10. Tout en remarquant que le montant absolu des ressources non assorties de conditions ou assorties de conditions peu contraignantes avait progressivement augmenté au cours des dernières années, le Comité a constaté qu'il demeurait toutefois inférieur à 6 pour cent du montant total des contributions. Le Comité a encouragé la direction du PAM à mobiliser davantage de financements souples, et partant à en accroître la proportion, et à continuer d'étudier les solutions financières novatrices, du type des conversions de créance et du rachat de créances à valeur décotée, en conformité avec les dispositions du Statut et Règlement général du PAM.
11. Le Comité a pris acte des efforts déployés par le PAM et l'a encouragé à produire des données factuelles pour mieux appuyer les opérations et mesurer la performance et l'impact des programmes, ainsi que pour étayer l'avantage comparatif qui est le sien.

12. Le Comité a noté que PAM avait un rôle important à jouer s'agissant de travailler avec les gouvernements ou par leur intermédiaire pour renforcer les programmes et les systèmes nationaux, notamment dans le cas des pays à revenu intermédiaire. Il a également relevé qu'il importait que le PAM fasse face aux besoins humanitaires liés aux flux migratoires et adapte ses interventions en conséquence.
13. Le Comité a noté l'importance que revêtait le Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires et le rôle de premier plan incombant au PAM pour ce qui était de donner suite au sommet au niveau national, régional et mondial.
14. Le Comité a réaffirmé qu'il importait que le PAM travaille et collabore étroitement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ainsi qu'avec l'ensemble du système des Nations Unies et d'autres partenaires pertinents.
15. Le Comité a fait observer que la direction du PAM devait examiner plus avant le principe relatif à l'articulation entre action humanitaire, développement et paix, et veiller à ce que le travail du PAM soit davantage représentatif de la mission fondamentale et du rôle qui étaient les siens, compte tenu en particulier de la terminologie employée dans le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO.
16. Le Comité a pris acte du fait qu'une note d'information sur le Cadre de résultats institutionnels serait présentée au Conseil d'administration du PAM à sa session ordinaire de novembre 2021 pour compléter le Plan stratégique.
17. **Le Comité:**
 - a) **a examiné le projet de Plan stratégique du PAM pour 2022-2026;**
 - b) **a félicité la direction pour le processus consultatif ayant conduit à l'élaboration du Plan stratégique du PAM pour 2022-2026;**
 - c) **a bien noté qu'un cadre de résultats institutionnels, comportant des cibles et des indicateurs qui permettent d'améliorer la mesure de la performance du PAM, serait présenté au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2022, pour approbation;**
 - d) **a demandé qu'à l'avenir, à l'occasion de la présentation des futurs plans stratégiques, le PAM soumette au Conseil d'administration le Plan stratégique et le Cadre de résultats institutionnels comme un ensemble, pour approbation à la même session;**
 - e) **a rappelé que conformément aux dispositions de l'article VI.1 du Règlement général du PAM, le Plan stratégique est soumis tous les quatre ans au Conseil d'administration à sa session annuelle, et a recommandé que toute entorse à ce calendrier soit désormais explicitée; et**
 - f) **a conseillé au Conseil d'administration du PAM d'approuver le Plan stratégique du PAM pour 2022-2026 en tenant compte de ses suggestions et observations.**

Plan de gestion du PAM pour 2022-2024

18. Le Comité a examiné le document intitulé *Plan de gestion du PAM pour 2022-2024*, qui prévoyait, pour 2022, des recettes d'un montant de 8,40 milliards de dollars É.-U. et des besoins opérationnels d'un montant de 13,9 milliards de dollars.
19. Le Comité a noté avec satisfaction l'accent placé sur les interventions d'urgence et celles visant à sauver des vies, comme en témoignait le fait que 81 pour cent du plan d'exécution provisoire de 2022 étaient axés sur les activités liées aux interventions face à une crise, contre 77 pour cent des besoins opérationnels prévus.
20. Le Comité a été informé des aspects offrant une plus grande transparence qui avaient été intégrés dans le budget de 2022, comme la présentation d'un budget fondamental global, l'utilisation de contributions multilatérales pour les activités menées sur le terrain et la visibilité des activités soumises à une facturation directe aux bureaux de pays.
21. Le Comité a accueilli avec intérêt l'adoption de nouveaux concepts dans le cadre de l'opération de budgétisation stratégique ascendante. Il a alerté sur le fait que la présentation des budgets futurs devrait être rationalisée et ne devrait pas être surchargée de détails, d'informations et de méthodes. Le Comité a noté qu'après la dissolution de l'équipe de projet chargée de l'opération de budgétisation stratégique ascendante, les travaux continueraient pour obtenir les résultats escomptés qui n'avaient pas été pleinement atteints lors des phases I et II du processus.
22. Le Comité a pris note de l'augmentation de 12 pour cent du budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) et fait observer que la présentation de ce budget ne permettait pas de bien saisir ce qui tenait d'incidences structurelles de l'opération de budgétisation stratégique ascendante et ce qui relevait de modifications effectivement apportées sur le plan budgétaire. Il s'est demandé si le budget était suffisant pour financer toutes les activités essentielles. Il a obtenu des explications au sujet des critères utilisés (voir l'annexe I) pour déterminer les activités entrant dans la catégorie des activités fondamentales et dans celle des autres services, et a été informé que le classement par catégories et la hiérarchisation par ordre de priorité des activités seraient réexaminés à mesure que le processus serait affiné au cours des cycles de budgétisation futurs.
23. Le Comité a été informé que le PAM prévoyait d'utiliser les équivalents temps plein du personnel comme méthode de budgétisation pour effectuer des comparaisons lors de la présentation des budgets futurs, et a reçu l'assurance que la distinction entre les membres du personnel et les autres employés mentionnés dans les tableaux figurant dans le document serait précisée dans les plans de gestion ultérieurs.
24. Le Comité a souligné qu'il fallait utiliser en priorité le Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes comme réserve de secours si les recettes futures provenant du recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) étaient insuffisantes. Il a noté que la proposition de prélever 42,4 millions de dollars sur le Compte de péréquation des dépenses AAP pour financer la dernière tranche de l'initiative concernant la stratégie relative au secteur privé (17,1 millions de dollars) et l'initiative concernant l'investissement dans le personnel du PAM (25,3 millions de dollars) respectait le niveau de dépenses autorisé par le Conseil d'administration au titre du Compte de péréquation des dépenses AAP.
25. Au sujet de la seconde initiative, le Comité a demandé si elle était liée au Fonds pour les indemnités de départ d'un montant de 10 millions de dollars approuvé précédemment. La direction du PAM a confirmé que les deux initiatives étaient liées, et mis en évidence à titre

d'illustration le lien établi entre ce fonds et le résultat attendu 1 de l'initiative interne d'importance primordiale proposée pour faire en sorte que les structures organisationnelles et la gestion des postes soient adaptées à la mission du PAM.

26. Le Comité a approuvé le maintien du taux de recouvrement des CAI de 6,5 pour cent et d'un taux réduit fixé à 4 pour cent pour les contributions versées par les gouvernements hôtes en faveur de programmes mis en œuvre dans leur propre pays. Il a noté que même s'il ne serait peut-être pas possible d'augmenter le taux de recouvrement des CAI en cas de baisse du niveau de financement, le Compte de péréquation des dépenses AAP offrait toutefois un filet de sécurité permettant de compenser de futurs ajustements à la baisse du budget AAP.
27. **Le Comité:**
- a) **a fait part de son inquiétude au sujet du déficit de financement attendu d'un montant de 5,4 milliards de dollars (39 pour cent) établi sur la base des besoins opérationnels prévus pour 2022, soit 13,9 milliards de dollars, et du plan d'exécution provisoire, d'un montant de 8,5 milliards de dollars, tout en notant qu'il était probable que les besoins opérationnels augmentent compte tenu des besoins supplémentaires recensés depuis l'élaboration de la version finale du plan;**
 - b) **a encouragé les efforts destinés à élargir et à diversifier la base de financement, notamment en étudiant des mécanismes de financement innovants, en mobilisant des fonds auprès du secteur privé et en renforçant la mobilisation de fonds prévisibles et souples;**
 - c) **a accueilli avec satisfaction la présentation d'un budget fondamental dans le Plan de gestion pour 2022-2024 et la transparence accrue de la procédure d'allocation des crédits budgétaires à la faveur de l'opération de budgétisation stratégique ascendante, et a encouragé la direction à continuer de travailler à la réalisation des objectifs attachés à cette opération qui n'avaient pas encore été atteints, notamment la nécessité d'établir le budget de manière plus transparente et de clairement hiérarchiser les activités par ordre de priorité, à l'appui des processus essentiels du PAM;**
 - d) **a encouragé le PAM à continuer d'améliorer la présentation des plans de gestion futurs; et**
 - e) **a recommandé que le projet de décision présenté dans le document intitulé *Plan de gestion du PAM pour 2022-2024* soit approuvé par le Conseil d'administration.**

Nomination de l'Auditeur externe du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2028

28. Le Comité a noté que le Conseil d'administration du PAM avait approuvé la procédure de sélection et de nomination de l'Auditeur externe du PAM à sa deuxième session ordinaire de 2020.
29. Le Comité a été informé qu'à l'issue d'une procédure de sélection transparente avec appel à candidatures, le Groupe d'évaluation chargé de la sélection avait recommandé que le Conseil d'administration du PAM nomme la *Bundesrechnungshof* (Institution supérieure de contrôle des finances publiques) de l'Allemagne aux fonctions d'Auditeur externe du PAM pour un mandat de six ans non renouvelable allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2028.

30. Le Comité a suggéré qu'à l'avenir, les résultats des sélections soient présentés accompagnés d'informations plus détaillées conformément aux meilleures pratiques adoptées par d'autres organisations internationales.
31. **Le Comité:**
- a) **a noté que la procédure de sélection de l'Auditeur externe du PAM décrite dans le document était conforme à celle approuvée par le Conseil d'administration et a accueilli avec satisfaction les travaux du Groupe d'évaluation;**
 - b) **a salué les travaux de l'Auditeur externe sortant, la Cour des comptes de la France; et**
 - c) **a approuvé la recommandation du Groupe d'évaluation préconisant au Conseil d'administration de nommer la *Bundesrechnungshof* (Institution supérieure de contrôle des finances publiques) de l'Allemagne aux fonctions d'Auditeur externe du PAM pour la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2028.**

Autres questions

Méthodes de travail du Comité financier

32. Le Comité a pris note du fait que pour atteindre ses buts et objectifs généraux, il était important qu'il réexamine en permanence ses méthodes de travail. À cet égard, il **s'est déclaré favorable** à la pratique consistant à tenir des réunions informelles avant ses sessions.

Date et lieu de la cent quatre-vingt-huitième session

33. Le Comité a été informé que la session suivante se tiendrait du 8 au 12 novembre 2021 selon des modalités hybrides.

ANNEXE I

Plan de gestion: définition des activités fondamentales et des autres services

1. L'établissement d'un budget global relatif à l'appui aux programmes et aux fonctions de support pour 2022 dans le cadre de l'opération de budgétisation stratégique ascendante a tenu compte du fait que la source de financement que représente le budget administratif et d'appui aux programmes est complétée par des fonds d'affectation spéciale et des comptes spéciaux qui renforcent les capacités organisationnelles du PAM ainsi que son efficacité et son aptitude à appuyer ses opérations.
2. Dans le premier cas, pour pouvoir établir le budget nécessaire, il a fallu partir d'une hypothèse concernant le niveau de financement prévu pour 2022, car les ressources requises pour appuyer les opérations du PAM de par le monde dépendent de l'échelle du travail mené. On a donc estimé qu'en 2022, le montant des contributions s'établirait à 8,4 milliards de dollars.
3. Par ailleurs, afin d'obtenir une image globale des activités entreprises par le "Siège mondial" (c'est-à-dire l'ensemble des fonctions sises au Siège et les bureaux régionaux), chaque unité administrative a dû classer ses activités selon qu'il s'agissait d'activités fondamentales ou d'autres services, comme expliqué ci-après. Plus d'un millier d'activités ont été définies et examinées à cette occasion.

Activités fondamentales

4. Les activités dites "fondamentales" sont les activités essentielles qui contribuent à la mise en œuvre efficiente et efficace du plan d'exécution annuel, mais qu'il n'est pas facile de rattacher à un PSP particulier (*paragraphe 148, page 58*).
5. Ces activités comprennent l'accomplissement des obligations institutionnelles du PAM au moyen:
 - des fonctions institutionnelles de gestion;
 - des fonctions de représentation et d'administration;
 - des services d'ordre opérationnel;
 - des fonctions à caractère politique ou consultatif; et
 - des fonctions de contrôle.

(*Paragraphe 149, page 58*)

6. On trouvera ci-après des exemples d'activités fondamentales:
 - Fonctions institutionnelles de gestion – "Le budget fondamental alloué aux services juridiques fait écho à la diversification des donateurs et des partenaires du PAM et au fait qu'il a recours à des accords de partenariat et à des modalités d'intervention novateurs" (*paragraphe 173, page 64*).
 - Fonctions d'administration – "(...) s'acquitter de ses fonctions fiduciaires dans le domaine financier et budgétaire, assurer une gestion financière solide et fournir des services essentiels en matière de technologies, de connectivité et de gestion des installations" (*paragraphe 182, page 66*).

- Services d'ordre opérationnel – "(...) conforter le rôle moteur joué par le PAM dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la logistique et des télécommunications d'urgence" (*paragraphe 175, page 64*).
 - Fonctions à caractère politique ou consultatif – "(...) mettre en place les politiques, stratégies, partenariats, outils et capacités devant permettre au PAM de s'acquitter de son mandat" (*paragraphe 179, page 66*).
 - Fonctions de contrôle – "(...) assurer le contrôle de la protection de la vie privée et des données personnelles pour le compte des divisions, des unités administratives et des bureaux du PAM lorsque ces entités traiteront des données personnelles et non personnelles sensibles" (*paragraphe 227, page 83*).
7. Les activités fondamentales peuvent être récurrentes ou ponctuelles (au cours d'une même année ou sur plusieurs années) (*paragraphe 150, page 58*).
8. Les activités fondamentales peuvent en outre être "financées" ou "non financées". Les activités fondamentales financées sont celles dont on prévoit qu'elles seront couvertes par le budget en 2022 et qu'il n'est donc pas nécessaire d'inscrire au budget AAP. Elles peuvent par exemple être financées par des contributions réservées par les donateurs à un usage spécifique (*paragraphe 150, page 58*).
9. Le classement des activités dans la catégorie des activités fondamentales peut évoluer dans le temps, en fonction du degré de sophistication de la comptabilité analytique du PAM, qui peut permettre de rattacher certains services à un PSP particulier. À cet égard, à partir de 2022, certaines activités pourront être financées par imputation directe à un PSP étant donné qu'il est désormais possible de les relier à une opération bien précise. Ces activités comprennent la fourniture de services de transport maritime, l'approvisionnement en produits alimentaires, biens et services et la gestion des bénéficiaires (*paragraphe 151, page 58*).

Autres services

10. Dans le cadre de l'opération de budgétisation stratégique ascendante, une deuxième catégorie, appelée "autres services", a été créée afin d'isoler:
- les activités de renfort ou d'amplification;
 - les activités visant à combler des lacunes; et
 - les initiatives limitées dans le temps ou nouvelles.

(*Paragraphe 154, page 59*)

11. Les autres services sont des activités accessoires ou supplémentaires qui ne sont pas essentielles pour appuyer directement les opérations du PAM (*Annexe VIII, page 155*).

ANNEXE II

Documents communiqués pour information

- Plan de travail de l'Auditeur externe
- Règles de gestion financière du PAM révisées